



# Le pôle territorial Saint-Exupéry

Petit guide à l'usage des  
parents



# Plan

1. Le pôle territorial, c'est quoi ?
2. Une des missions du pôle territorial.
3. Pourquoi remplir un document d'autorisation parentale?
4. Comment se déroule une réunion?
5. La collaboration, chacun son rôle.



## Le pôle territorial, c'est quoi?

Les pôles territoriaux, créés dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, soutiennent les équipes éducatives de l'enseignement ordinaire et répondent aux difficultés pédagogiques rencontrées dans les classes.

- Un pôle territorial est une structure attachée à des écoles d'enseignement spécialisé qui intervient dans les écoles d'enseignement ordinaire avec lesquelles il coopère.
- Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire (logopèdes, neuropsychologues, ergothérapeutes, enseignants, orthopédagogues, ...).
- L'équipe du pôle territorial est **au service de nos 33 écoles ordinaires pour les élèves à besoins spécifiques**.
- L'équipe ne travaille pas de manière isolée mais ses membres partagent leurs compétences pour aider au mieux chaque enfant qui en a besoin.
- La demande doit venir de l'école et non des parents.



## Une des missions du pôle territorial



*Notre mission* : conseiller, soutenir, accompagner, partager et collaborer dans la bienveillance avec les équipes éducatives de l'enseignement ordinaire. En d'autres mots, aider et accompagner les enfants à besoins spécifiques et leurs professeurs dans l'enseignement ordinaire.



- Les intervenants ne posent pas de diagnostic !
- L'intervention du pôle ne remplace pas une rééducation par un professionnel.

## **Pourquoi remplir un document d'autorisation parentale?**

Ce document informe les parents qu'une demande d'observation et d'aménagements raisonnables concernant leur enfant a été introduite par l'équipe pédagogique.

En signant ce document, les parents marquent ou non leur accord quant au partage d'informations (para)-médicales et autres de leur enfant.



## Comment se déroule une réunion?

C'est l'école qui organise la table ronde en conviant l'équipe éducative, les parents, le CPMS et les autres intervenants gravitant autour de l'élève si nécessaire.

Le pôle peut participer aux tables rondes si nécessaire.



## La collaboration

La collaboration entre les partenaires (parents, direction, équipe éducative, CPMS, ...) est essentielle pour le bien de l'élève.

Chacun des partenaires a son rôle. Et celui-ci est défini dans ses missions.

L'enseignant est le partenaire privilégié pour faire un retour des pistes proposées par le pôle.

Il n'y a pas de contact direct avec les agents du pôle sauf lors des tables rondes.



Le pôle est au service de l'école.

